

3 Les débuts de la « nouvelle JICA »

La « nouvelle JICA » deviendra l'une des plus grandes agences d'aide bilatérale au monde, combinant de manière intégrée les trois composantes de l'APD : coopération technique, prêts en yens et coopération financière non remboursable. Elle aura un rôle plus important et assumera encore plus de responsabilités. Les attentes sont grandes dans les pays en développement et la « nouvelle JICA » suscite toujours plus d'attention à l'intérieur comme à l'extérieur du Japon. Les effets spécifiques liés à l'intégration des trois composantes de l'aide devront se traduire de manière visible. La JICA devra faire preuve de l'ensemble des capacités requises et s'efforcer d'affirmer sa présence en gérant les trois méthodes d'aide de façon intégrée, sous le mot d'ordre des « trois A » : accélération, augmentation et agrandissement.

Pour mesurer les effets de l'aide, la perspective japonaise ne suffit pas : de la même manière qu'il faut tenir compte des efforts d'auto-assistance du pays partenaire, il est important de partager son point de vue afin de prendre en considération ses attentes prioritaires. Des programmes d'aide intégrés sont donc essentiels. Les projets en particulier doivent être menés selon une vision d'ensemble ; il convient d'exploiter efficacement le « plan glissant » (plan d'action pour la mise en œuvre du programme japonais d'aide par pays) élaboré à partir d'orientations stratégiques, comme les programmes d'aide par pays, qui sont le plus souvent établis par le ministère des Affaires étrangères.

Les initiatives destinées à traiter des problèmes de portée mondiale, tels que les changements climatiques, la réduction de la pauvreté ou les maladies infectieuses, doivent être renforcées.

Dans les pays en développement, les personnes les plus touchées par ces problèmes sont aussi les plus défavorisées



Spécialiste de la JICA consultant les membres d'un groupe de micro-financement (Zimbabwe)

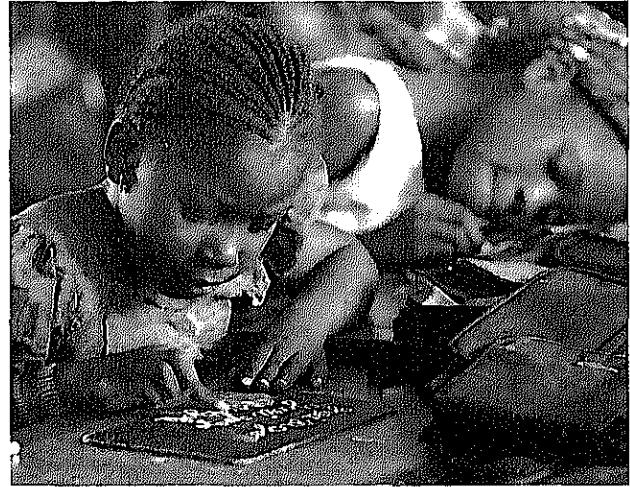
socialement. Aussi convient-il d'appliquer en permanence les principes de « sécurité humaine », notamment de rendre ces personnes plus autonomes, afin de réduire le plus possible les risques.

La « nouvelle JICA » doit en outre renforcer ses capacités d'action et de sensibilisation en tant qu'organisation, afin d'être en mesure d'apporter sa contribution sur la scène internationale. Cette action doit s'appuyer sur les réflexions stratégiques résultant des enquêtes et des recherches conduites pour définir des approches efficaces de l'aide, mais aussi sur les résultats de cette aide. La priorité doit être donnée aux concepts élaborés sur le terrain. Dans le même temps, il appartient à l'Institut de recherche de la JICA, qui aspire à devenir un lieu d'échanges intellectuels, de diffuser dès que possible les résultats de recherche étayés par la théorie, afin qu'ils recueillent l'adhésion de la communauté internationale.

Nous avons la responsabilité de partager la technologie et l'expérience du Japon avec les pays en développement, qui sont nos partenaires. Parallèlement, il est important de continuer de répondre aux souhaits et aux attentes de ces pays. C'est pourquoi il est capital de conserver notre approche pratique et, à ce titre, de poursuivre un dialogue étroit avec ces mêmes pays, notamment grâce au groupe de travail local sur l'APD.

La JICA se doit d'aller encore plus loin qu'auparavant dans l'élaboration d'une vision globale de l'aide et d'instaurer la culture organisationnelle requise pour en assurer la gestion. L'APD japonaise a été réduite au cours des dix dernières années, mais la coopération économique reste pour le Japon

le moyen le plus important et le plus pacifique d'apporter une contribution au niveau international. Dans un monde de plus en plus interdépendant, il est essentiel pour la « nouvelle JICA » d'accomplir cette mission, afin que les populations des pays en développement puissent connaître la paix et la prospérité.



Enfants d'une école primaire apprenant leurs leçons (Mali)

Le rôle capital des actuels projets environnementaux intégrant les trois types d'aide

La JICA mettra en pratique le concept de renforcement des capacités, tout en axant ses efforts sur le rôle de la « nouvelle JICA » en tant qu'organisme d'aide unique. D'un type inédit dans le monde, elle tire parti des effets de synergie résultant de la combinaison de trois composantes de l'APD : coopération technique (CT), coopération financière non remboursable (CFNR) et prêts en yens. Un programme mené au Vietnam nous permettra d'illustrer l'orientation ainsi visée par l'Agence.

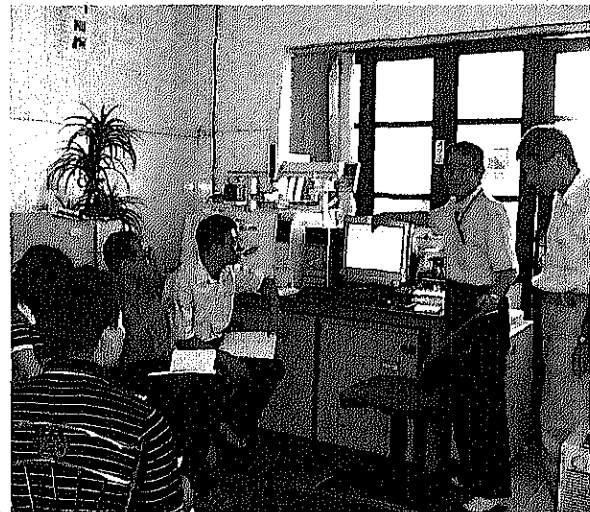
Projet de gestion de l'eau en environnement urbain au Vietnam

Vietnam

Au Vietnam, des liens existent depuis un certain temps déjà entre les trois approches de l'aide (CT, CFNR et prêts en yens). Ces liens ont donné une efficacité maximale à l'aide, avant même l'intégration de la JICA et de la JBIC, en octobre 2008. Les trois approches ont été intégrées avant cette date, lors des phases d'élaboration et de mise en œuvre des projets, en pensant que le Vietnam pourrait devenir un modèle pour d'autres pays. Parmi les liens envisageables, on peut citer : la mise en relation des ressources humaines, des organisations et de l'élaboration de systèmes (coopération technique) avec la création d'une infrastructure socio-économique (coopération financière) ; la relation entre la mise en œuvre de projets pilotes (coopération technique) et le déploiement de services publics mieux conçus (coopération financière) ; la relation entre le soutien à la gestion financière (soutien financier) et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques (coopération technique) ; la relation entre, d'une part, l'élaboration de systèmes et le renforcement des capacités administratives (coopération technique), et d'autre part, les prêts en deux temps (coopération financière). Pour prendre un exemple concret, nous allons maintenant nous intéresser au projet de gestion de l'eau en environnement urbain au Vietnam.

Ces toutes dernières années, ce pays a connu une remarquable croissance économique, laquelle s'est accompagnée d'une rapide diminution de la population pauvre.

Pourtant, dans le même temps, des problèmes inhérents à la croissance



Expert de la JICA apprenant à ses homologues à utiliser un dispositif d'analyse de la qualité de l'eau

économique sont apparus, ainsi que, principalement dans les centres urbains, de graves problèmes environnementaux consécutifs à l'industrialisation et à l'afflux de population. En particulier, les rivières et canaux sont aujourd'hui gravement pollués suite au rejet d'énormes quantités d'eaux usées non traitées par les ménages et les industriels. Le degré de pollution des cours d'eau traversant la plus grande ville, Ho Chi Minh Ville, et la capitale, Hanoi, est analogue à celui des rivières les plus polluées du Japon, à l'époque où ce pays connaissait une croissance économique rapide. Cette pollution menace le milieu de vie des gens habitant le bassin versant du fleuve et les possibilités de contamination font craindre pour leur santé.

Face à cette situation, la JICA s'est associée avec la JBIC pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau traversant les villes, et ce par le biais de diverses initiatives : amélioration des systèmes administratifs, renforcement des capacités administratives, création d'installations et modernisation de la gestion. La JICA avait déjà apporté son soutien dans ces domaines. Cependant, pour être en mesure d'apporter une aide plus efficace, elle a mené une étude sur l'état du milieu urbain au Vietnam en 2007 et examiné la possibilité d'une aide conjointe avec la JBIC. Cela a conduit à l'élaboration du programme de gestion de l'eau en environnement urbain au Vietnam, sur la base duquel la JICA a fourni une aide étendue à ce pays, en vue de résoudre les problèmes correspondants. Pour ce faire, plusieurs projets et initiatives conduits suivant diverses approches de l'APD japonaise ont été liés organiquement. Afin d'améliorer la qualité de l'eau à usage public et de réduire la pollution d'ici la date butoir de 2015 dans les zones urbaines du Vietnam, notamment ses immenses conurbations, le programme prévoit les grandes mesures suivantes :

1. Renforcement des capacités des hautes institutions vietnamiennes en matière de gestion de l'eau en milieu urbain ;
2. Renforcement des institutions de recherche fournissant un appui scientifique et technique aux initiatives des hautes institutions vietnamiennes ;
3. Création d'installations pour le traitement des eaux usées et de drainage, et renforcement des capacités des hautes institutions vietnamiennes à gérer ces installations.

Ces initiatives ont essentiellement pour objectif de renforcer les capacités du ministère vietnamien des Ressources naturelles et de l'environnement (l'équivalent de notre ministère de l'Écologie). Ce dernier est globalement responsable de la gestion du milieu hydrologique et des services chargés de l'environnement au sein des administrations locales (point n° 1). Ensuite, pour les nombreux cas où les établissements administratifs publics ne peuvent faire face à la situation, la JICA apporte une aide aux institutions de recherche fournissant un appui scientifique et technique aux hautes institutions (point n° 2). Au demeurant, l'aide ne se limite pas à des contre-mesures non quantifiables, elle couvre aussi la construction d'installations, notamment des systèmes de drainage et des fosses septiques pour la collecte et le traitement des eaux usées et de drainage, ainsi que des améliorations dans la gestion de ces installations (point n° 3). La JICA relie ces divers types d'aide (ou de projets) de manière organique et les traite comme un programme global unique.

Pour chacun des trois points, les diverses démarches d'aide adoptées par la JICA (projets de coopération technique, études de développement, coopération technique au niveau local, etc.) sont associées à des prêts en yens pour une aide plus rapide et plus efficace.

• **Amélioration concrète des politiques et des systèmes grâce aux crédits d'aide à la réduction de la pauvreté**

Depuis 2004, la JBIC pratique le cofinancement avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et des pays donateurs d'Europe, dans le cadre du Programme de crédit d'aide à la réduction de la pauvreté (CARP). Ce crédit sert à réaliser les missions requises au plan politique pour le développement socio-économique du Vietnam, après les consultations qui s'imposent avec les pouvoirs publics et les organismes d'aide vietnamiens. L'objectif est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans le pays. Les domaines de l'environnement et

de l'eau peuvent tous deux prétendre à ce type d'aide. Côté japonais, la JICA et la JBIC par exemple, nous travaillons de concert, afin d'être en mesure de proposer une aide intellectuelle efficace, en nous appuyant sur l'expérience accumulée grâce à l'envoi d'experts de la JICA auprès du ministère vietnamien des Ressources naturelles et de l'environnement et aux autres activités d'aide technique.

• **Création d'installations grâce aux prêts en yens et modernisation de leur gestion grâce aux projets de coopération technique**

La création de stations d'épuration et d'autres installations de traitement des eaux usées et de drainage n'a pas évolué au même rythme que l'urbanisation au Vietnam, et ces installations sont aujourd'hui tout à fait inadaptées. Pour remédier à cette situation, des initiatives sont menées à bien pour créer des installations grâce à des prêts en yens de la JBIC dans les trois grandes villes du Vietnam (Ho Chi Minh Ville, Hanoi et Hai Phong), ainsi que dans l'ancienne ville impériale de Hué et les provinces de Vinh Phuc et Binh Duong. La JICA souhaite pour sa part améliorer la gestion et l'exploitation de ces installations grâce à la coopération technique. Un premier projet de ce type doit être mené à Ho Chi Minh Ville, où la construction d'installations grâce aux prêts en yens est presque terminée.

• **Plans élaborés à partir d'études de développement réalisées grâce à des prêts en yens**

Les prêts en yens en faveur des projets environnementaux réalisés dans les trois principales villes du Vietnam (Ho Chi Minh City, Hanoi et Hai Phong) ont été accordés à l'issue d'études de développement menées au préalable par la JICA concernant ces trois villes.

• **Coopération technique destinée à la diffusion de lignes directrices élaborées à partir d'études de développement**

La JICA réalise actuellement des études de développement devant permettre d'élaborer des lignes directrices concernant la surveillance de la qualité de l'eau des voies fluviales et de mettre en œuvre des mesures de lutte contre les sources de pollution. Des projets de coopération technique doivent être menés pour renforcer, grâce aux lignes directrices ainsi élaborées, les capacités des services chargés de la protection de l'environnement.

• **Couplage de la coopération technique au niveau local et de prêts en yens**

Dans le cadre de la coopération technique au niveau local, les administrations de la préfecture de Chiba et de la ville de Shizuoka transmettront leur savoir-faire concernant l'exploitation des installations de traitement des eaux usées et de drainage réalisées à l'aide de prêts en yens, respectivement aux villes de Hanoi et de Hué.



Niveau actuel de pollution des eaux fluviales dans la ville d'Ha Long, base touristique de la baie d'Ha Long, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO





Partie I

L'APD et les programmes de la JICA

Chapitre 1 Aperçu de l'APD du Japon et des programmes de la JICA..... 26

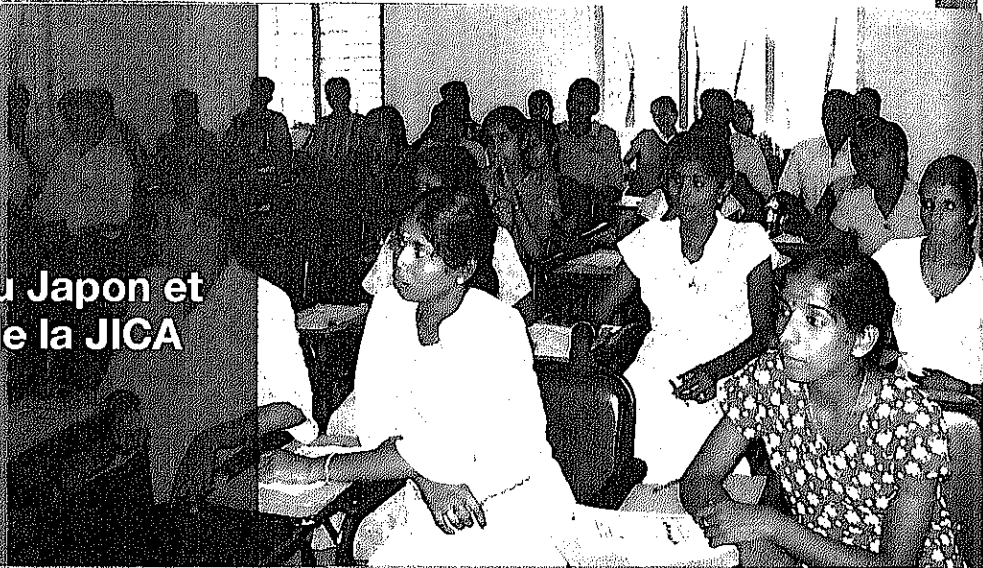
1 L'APD du Japon et la JICA 26

2 Aperçu statistique des activités de la JICA 31

Chapitre 1

Aperçu de l'APD du Japon et des programmes de la JICA

Éleveurs de bétail suivant une conférence donnée par un participant aux programmes de formation de la JICA organisés au Japon (formation à l'élevage dans les provinces du nord et de l'est du Sri Lanka ; formation dans le pays ; coopération technique de projet type)



L'APD du Japon et la JICA

Vue d'ensemble de l'APD du Japon

Qu'est-ce que l'APD ?

Il s'agit de la coopération apportée par divers organismes et entités, dont les gouvernements, institutions internationales, organisations non gouvernementales (ONG) et entreprises privées, en appui au développement économique et social des pays en développement (voir figure 1-1). L'aide publique au développement (APD) désigne le transfert de ressources et de technologie des pays développés aux pays en développement.

L'APD comprend trois types d'apports : (1) les dons bilatéraux, (2) les prêts bilatéraux et (3) les contributions financières à des organisations internationales (aide multilatérale). Ces différents apports sont décrits ci-après.

Dons bilatéraux

Les dons bilatéraux sont accordés par un gouvernement à un autre. Ils se traduisent par un transfert de technologie assuré par la coopération technique et un apport de fonds au titre de la coopération financière non remboursable.

1. Coopération technique

La coopération technique a pour but d'assurer le transfert et la diffusion de technologie, de compétences et de savoir japonais aux pays en développement, afin de former les ressources humaines appelées à jouer un rôle clé dans le développement socioéconomique de leur pays. Elle contribue par ailleurs à renforcer et améliorer les techniques adaptées à la situation de chaque pays, tout en élevant son niveau technologique et en mettant en place de nouvelles organisations et institutions.

Plus précisément, la coopération technique comprend : (1) la formation technique des techniciens et administrateurs des pays en développement, (2) l'envoi d'experts et de volontaires disposant de compétences et de connaissances spécialisées, (3) les études de développement, destinées à la formulation de plans d'aménagement urbain, rural et des transports, à l'exploitation des ressources, etc., et (4) le secours aux victimes de catastrophes et l'aide à la reconstruction.

2. Coopération financière non remboursable

La coopération financière non remboursable repose sur l'octroi de fonds pour construire des établissements scolaires ou hospitaliers ; fournir du matériel et des équipements pour l'enseignement, la formation et les soins médicaux ; et reconstruire après une catastrophe. Elle se divise en quinze catégories : (1) l'aide générale, (2) l'aide hors projet, (3) l'aide pour la sécurité humaine au niveau local, (4) l'aide pour les ONG japonaises, (5) l'aide pour le développement des ressources humaines, (6) l'aide pour la coopération à la lutte antiterroriste et au renforcement de la sécurité, (7) l'aide pour la prévention des catastrophes et la reconstruction, (8) l'aide pour l'habilitation communautaire, (9) l'aide pour la stratégie de réduction de la pauvreté, (10) l'aide pour les programmes environnementaux, (11) l'aide pour la pêche, (12) l'aide pour la culture, (13) l'aide d'urgence, (14) l'aide alimentaire et (15) l'aide pour les agriculteurs défavorisés (KR2).

Pour onze de ces catégories de coopération financière non remboursable, la JICA supervise les études du plan de base déterminant les besoins d'aide et les échelles appropriées des programmes. La JICA est également chargée d'effectuer des études, ainsi qu'un travail d'intermédiaire et de liaison, afin de faciliter les projets de construction d'installations et de fourniture d'équipements réalisés dans le cadre de ces mêmes onze catégories de coopération financière non remboursable :



Entraîneur d'athlétisme posant avec ses élèves pour fêter leurs performances lors du championnat junior d'athlétisme d'Afrique de l'Est (Djibouti)

(1) l'aide générale, (5) l'aide pour le développement des ressources humaines, (6) l'aide pour la coopération à la lutte antiterroriste et au renforcement de la sécurité, (7) l'aide pour la prévention des catastrophes et la reconstruction, (8) l'aide pour l'habilitation communautaire, (9) l'aide pour la stratégie de réduction de la pauvreté, (10) l'aide pour les programmes environnementaux, (11) l'aide pour la pêche, (12) l'aide pour la culture, (14) l'aide alimentaire et (15) l'aide pour les agriculteurs défavorisés (KR2).

Prêts bilatéraux

Ces prêts permettent de financer le développement, à long terme et à des taux préférentiels. Il existe deux types de prêts bilatéraux : (1) les prêts d'APD accordés directement à un gouvernement ou un organisme d'État d'un pays en développement, et (2) les financements et investissements en faveur du secteur privé, sous forme de crédits accordés à des entreprises locales ou des sociétés japonaises ayant des activités commerciales dans des pays en développement.

Les prêts d'APD sont généralement appelés « prêts en yens ». Les prêts en yens ont longtemps ciblé les projets d'infrastructure sociale et économique, telle que routes, barrages, systèmes de

communication, et développement agricole. Pourtant, depuis quelques années, les prêts accordés au titre du soutien de la balance des paiements (coopération financière pour lever les obstacles à l'importation dans les pays qui manquent de devises) et les prêts pour le soutien intellectuel, l'éducation notamment, occupent une place plus importante.

Contributions à des organisations internationales (aide multilatérale)

L'aide multilatérale est une aide indirecte qui transite par des institutions internationales financées par plusieurs pays.

Les contributions sont versées à des organismes des Nations unies, dont le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), et des banques multilatérales de développement (BMD), dont la Banque mondiale, l'Association internationale de développement (AID, appelée aussi « deuxième Banque mondiale ») et la Banque asiatique de développement (BASD).

Budget et mise en œuvre de l'APD

Répartition du budget

Le tableau 1-2 montre la répartition du budget de l'APD du Japon (compte général), calculé sur la base des classifications précédemment décrites.

Le budget est réparti entre 13 ministères et organismes gouvernementaux (voir tableau 1-3). Le ministère des Affaires étrangères, qui est le premier acteur de l'APD au Japon, dispose de la majorité du budget. Ses ressources couvrent le budget de la coopération technique géré par la JICA, mais aussi le budget de la coopération financière non remboursable et les contributions aux organisations des Nations unies, dont le PNUD.

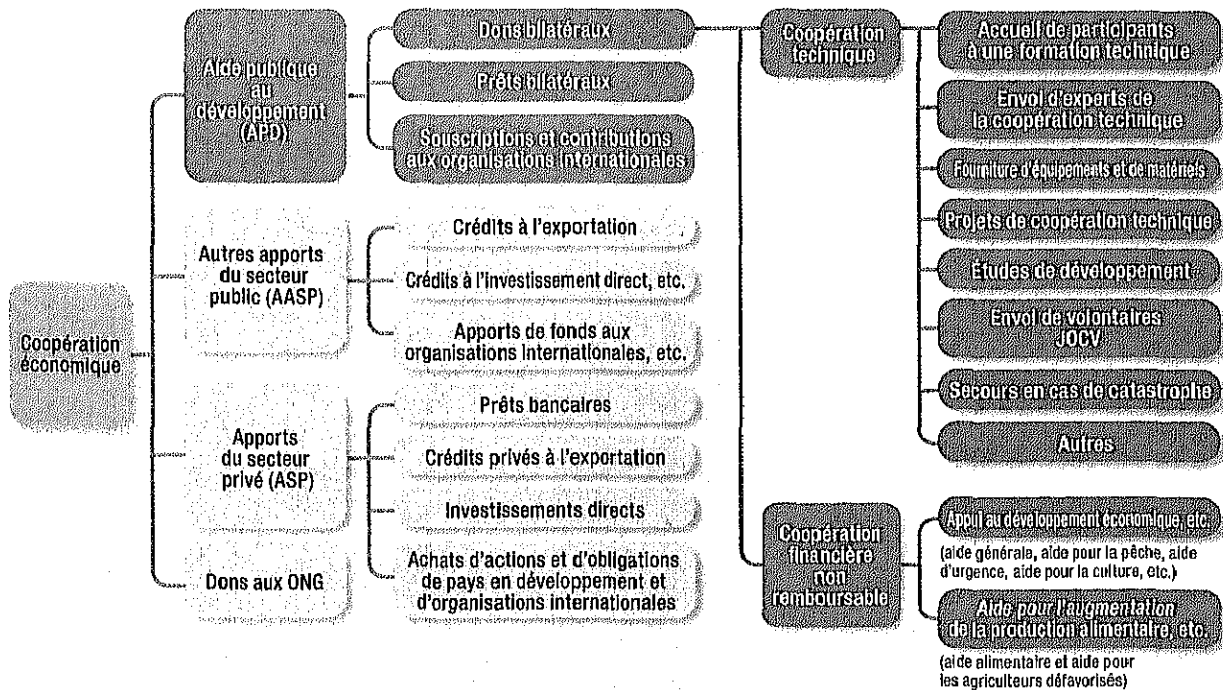
Les dépenses de formation technique pour les pays en

développement et d'études réalisées à l'étranger (par des organisations apparentées) relèvent du budget de l'APD du ministère de l'Économie, du commerce et de l'industrie (METI). Une partie de ce budget de l'APD est allouée à la JICA pour la mise en œuvre d'études. Le ministère des Finances alloue le budget d'APD des prêts bilatéraux supervisés par la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC) et verse les contributions aux BMD, dont la Banque mondiale.

Autres institutions japonaises fournissant des apports d'APD (coopération technique)

Outre la JICA, d'autres organisations entreprennent des

Figure 1-1 Coopération économique et aide publique au développement



activités financées par le budget de coopération technique du gouvernement japonais, dont la Fondation du Japon (JF), le Centre japonais du commerce extérieur (JETRO), l'Association pour les stages techniques à l'étranger (AOTS) et la Société japonaise pour le développement à l'étranger (JODC).

La JF est une institution d'État créée en 1972 pour développer la compréhension entre les nations et promouvoir l'amitié à l'échelle internationale. Devenue institution administrative indépendante en octobre 2003, une part du budget qui lui est alloué pour la réalisation de projets provient du budget de l'APD géré par le ministère des Affaires étrangères. Les projets de la Fondation du Japon sont destinés à des pays industrialisés et en développement. Ceux intégrant des échanges personnels avec des

pays en développement ou axés sur l'enseignement du japonais et la diffusion de la culture japonaise relèvent essentiellement du budget de l'APD.

Le JETRO est un organisme d'État créé en 1958 pour assurer la promotion de l'ensemble des échanges commerciaux japonais. Depuis la fin des années 1960, il a beaucoup œuvré pour stimuler les importations en provenance des pays en développement. Il a fait venir au Japon des responsables des politiques commerciales ainsi que des cadres d'entreprises privées de pays en développement (exportant au Japon), appuyé la promotion de réformes économiques et encouragé les pays en développement à exporter au Japon, et détaché ses propres experts dans des pays en développement pour y faciliter la diffusion de la technologie appropriée.

Tableau 1-2 Budget global de l'APD du gouvernement (compte général)

Type	(Unité : 100 millions JPY, %)		
	2007	2008	Taux d'augmentation
I. Dons	5 703	5 507	-3,4
1. Dons bilatéraux	4 831	4 674	-3,3
1) Aide au développement économique, etc.	1 636	1 588	-2,9
2) Aide à l'augmentation de la production alimentaire, etc.	—	—	—
3) Transfert de fonds spéciaux pour réassurance des échanges commerciaux, etc.	25	24	-4,5
4) Budget alloué à la JBIC	200	135	-32,5
5) Coopération technique, etc.	2 970	2 927	-1,4
(Coopération technique mise en œuvre par la JICA)	(1 556)	(1 538)	-1,2
2. Contributions et dons aux organisations multilatérales	872	833	-4,4
1) Organisations internationales (dont les agences des Nations unies)	626	595	-5,0
2) BMD	246	238	-3,1
II. Prêts	1 591	1 495	-6,0
JBIC	1 591	1 495	-6,0
III. Total	7 293	7 002	-4,0

Remarques : 1. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.
2. Le budget alloué à la JBIC et les prêts de la JBIC ci-dessus incluent les budgets se rapportant à la JICA à compter d'octobre 2008.

Tableau 1-3 Budget de l'APD des ministères et organismes gouvernementaux (compte général)

Type	(Unité : 1 million JPY, %)		
	2007	2008	Taux d'augmentation
Cabinet	37	26	-29,4
Agence de la police nationale	30	30	-0,1
Agence des services financiers	94	133	42,0
Ministère des Affaires intérieures et des communications	963	913	-5,2
Ministère de la Justice	342	225	-34,3
Ministère des Affaires étrangères	454 359	440 729	-3,0
(Affectation de fonds à la JICA)	(155 626)	(153 786)	-1,2
Ministère des Finances	185 292	174 155	-6,0
Ministère de l'Éducation, de la culture, des sports, des sciences et des technologies	42 688	40 539	-5,0
Ministère de la Santé, des affaires sociales et du travail	10 348	9 361	-9,5
Ministère de l'Agriculture, des forêts et des pêches	4 753	4 541	-4,4
Ministère de l'Économie, du commerce et de l'industrie	29 182	28 314	-3,0
Ministère de l'Aménagement du territoire, des infrastructures et des transports	834	801	-3,9
Ministère de l'Environnement	417	406	-2,7
Total	729 339	700 173	-4,0

Remarque : Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.

Tableau 1-4 Budget de l'APD japonaise et dépenses de coopération technique de la JICA (données du CAD)

	Budget de l'APD pour l'exercice 2008 (compte général)	Année civile 2007				
		Dépenses	Personnes concernées			
			Participants à une formation technique	Experts et membres de missions d'étude	JOCV	Étudiants étrangers
APD globale du Japon	700,2 milliards JPY	13 691 millions USD (1 612,8 milliards JPY)				
Coopération technique du Japon	292,7 milliards JPY	2 635 millions USD (310,4 milliards JPY)	41 725 †	13 509 †	4 926 †	114 140 †
Coopération technique de la JICA	161,1 milliards JPY	1 287 millions USD (151,6 milliards JPY)	29 277	11 678	5 026	0
Part de la coopération technique mise en œuvre par la JICA	55,0 %	48,8 %				

Remarques : 1. Taux de conversion défini par le CAD pour 2007 : 1 USD = 117,8 JPY
2. Chiffres pour l'Europe de l'Est compris
3. La coopération technique de la JICA comprend les résultats obtenus à partir du budget alloué par le METI et d'autres ministères.
4. Les valeurs pour les résultats de 2007 sont provisoires.
5. Les résultats indiqués par catégorie de personnes concernées se rapportent aux projets en cours et aux nouveaux projets pour l'année civile 2007. La colonne « JOCV » comprend d'autres catégories de volontaires.
† Les résultats par catégorie de personnes concernées sont ceux de 2006.

Le JETRO, qui a fusionné en juillet 1998 avec l'Institut des économies en développement (IDE), est également devenu une institution administrative indépendante en octobre 2003. Elle conduit actuellement une série d'études et de recherches fondamentales détaillées sur les conditions prévalant dans les pays en développement et plus particulièrement leur situation économique.

L'AOTS est une fondation qui a été instituée en 1959 sous l'autorité du METI dans le but d'organiser des formations pour des employés d'entreprises privées étrangères. La JODC, qui relève également du METI, est une fondation établie en février 1970 pour encourager le développement industriel dans les pays et les régions en développement, afin de promouvoir les échanges commerciaux avec le Japon. Elle conduit des projets faisant intervenir l'envoi d'ingénieurs, d'experts en gestion, etc.

La JICA dans le système d'aide publique du Japon

La JICA est un acteur essentiel de la coopération technique mise en œuvre par le gouvernement japonais.

Le budget de la coopération technique du Japon pour l'exercice 2008 a atteint 292,7 milliards JPY (voir tableau 1-4), soit 41,8 % du budget global de l'APD. La JICA gère 161,1 milliards JPY, soit 55 % du budget de la coopération technique.

L'aide de la JICA a un « profil clairement défini » sous l'action de son capital humain et elle place au cœur de ses programmes la contribution au développement des ressources humaines qui est attendue du Japon de nos jours. Fin mars 2008, la JICA avait

envoyé 332 922 experts de la coopération technique, membres de missions d'étude, JOCV et volontaires seniors dans les pays en développement.

À cette date, en soutien au développement des ressources humaines, la JICA avait assuré la formation de 371 660 agents administratifs et techniques au Japon, dans leurs pays respectifs ou dans les pays en développement voisins.

Les projets de la JICA sont de plus étroitement associés aux prêts en yens de la JBIC. La JICA entreprend des études pour soutenir divers plans nationaux de développement qui servent de soubassement à la construction nationale. Les résultats des études sont ensuite consignés dans un rapport remis aux pays en développement partenaires. Des projets de construction d'infrastructures publiques – routes, hôpitaux –, et autres recommandations émises dans ces rapports sont réalisés grâce à des prêts en yens.

Jusqu'alors, la coopération technique de la JICA ciblait principalement le développement des ressources humaines. Ces dernières années, ses efforts portent également sur l'élaboration des politiques et le renforcement institutionnel afin de consolider les fondations des pays en développement.

Les projets mis en œuvre par la JICA dans ces domaines accordent une place importante aux plans de développement des pays en développement et aux programmes d'aide par pays du Japon. Ainsi, tout en renforçant les études par pays afin de déterminer le type d'aide adapté aux besoins de développement des partenaires, la JICA saisit diverses occasions d'approfondir le dialogue avec les gouvernements de ces pays pour assurer une

Tableau 1-5 L'APD japonaise en 2007 (par type d'aide : valeurs provisoires)

Type d'aide	1 milliard USD		100 millions JPY		Part en % APD totale
	Décaissements	Variation 2006/07 (%)	Décaissements	Variation 2006/07 (%)	
Décaissements d'APD					
APD bilatérale	Coopération financière non remboursable (Europe de l'Est et pays émancipés exclus)	3 417,30 -32,3	4 025,58 -31,5	44,2	
	Dons	3 415,13 -32,3	4 023,03 -31,5	44,4	
	Coopération technique (Europe de l'Est et pays émancipés exclus)	2 635,16 -1,8	3 104,21 -0,6	34,1	
	Total	2 622,03 0,3	3 088,75 1,5	34,1	
	(Europe de l'Est et pays émancipés exclus)	6 052,45 -21,7	7 129,79 -20,8	78,2	
	Total	6 037,16 -21,2	7 111,78 -20,2	78,5	
	Prêts et autres crédits d'APD	-206,06	-242,74	-2,7	
	(Valeur des prêts accordés)	5 747,36 0,0	6 770,39 1,2		
	(Valeur des prêts remboursés)	5 953,43 -0,8	7 013,14 0,4		
	(Europe de l'Est et pays émancipés exclus)	-204,67	-241,10	-2,7	
Total	5 846,39 -21,9	6 887,05 -20,9	75,6		
(Europe de l'Est et pays émancipés exclus)	5 832,49 -20,2	6 870,67 -19,3	75,8		
Contributions et financement aux organisations internationales (BERD exclue)	1 891,92 -51,2	2 228,68 -50,6	24,4		
	1 858,20 -52,0	2 188,96 -51,5	24,2		
Total	13 691,73 -31,9	9 115,72 -31,1	100,0		
(Europe de l'Est pays émancipés et BERD inclus)	13 578,03 -31,3	9 059,63 -30,4	100,0		
(Europe de l'Est pays émancipés et BERD exclus)					
Produit national brut (PNB) (milliards USD - milliards JPY)	4 524,08 0,8	532 936,30 2,1			
Part du PNB (%) (Europe de l'Est pays émancipés et BERD inclus)	0,17	0,17			
(Europe de l'Est pays émancipés et BERD exclus)	0,17	0,17			

- Remarques : 1. Les 10 pays et régions émancipés de l'aide ayant bénéficié de l'APD sont les suivants : Brunei, Singapour, Émirats arabes unis, Israël, Hong Kong, République de Corée, Macao, Slovénie, Bahreïn et Les Bahamas.
 2. Taux de conversion défini par le CAD pour 2007 : 1 USD = 117,8 JPY (appréciation de 1,4 JPY par rapport à 2006)
 3. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.
 4. BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement
 5. La réduction de la dette inclut les renoncements à des prêts en yens et des réductions de la dette liée à des obligations gagées, mais exclut le report des remboursements.
 6. Par le passé, les dons aux organisations internationales étaient considérés comme « Contributions et financement aux organisations multilatérales », mais depuis 2006, les dons dont les pays bénéficiaires sont spécifiés lors de la contribution sont considérés comme « aide financière non remboursable » pour les pays concernés.

Révision de la Charte de l'APD

La Charte de l'aide publique au développement a été approuvée par le Cabinet le 30 juin 1992. Elle a pour objectif de préciser le fondement et les principes de cette aide, afin de créer les conditions propices à une utilisation plus efficace et plus rigoureuse, avec l'appui du public japonais et étranger.

La Charte de l'APD a toutefois été revue en raison de l'évolution du contexte de l'aide au fil des 10 années qui ont suivi son adoption. Le 29 août 2003, la Charte révisée a été approuvée en réunion de Cabinet.

Résultats de l'APD du Japon

Résultats de l'APD

En 2007, le montant total de l'APD du Japon s'est élevé à 7 691 millions USD (hors Europe de l'Est, nations émancipées de l'aide et contributions à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement [BERD]), classant le Japon au cinquième rang des plus grands donateurs après les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni (voir tableau 1-6). L'aide japonaise représente 7,4 % du montant total de l'APD fournie par les 22 États membres du Comité d'aide au développement (CAD), qui

s'élevait à 103 655 millions USD. Mais avec un ratio APD/PNB de 0,17 %, le Japon se situe à la 20^e place parmi les membres du CAD.

L'élément de libéralité et le ratio APD/don, considérés comme deux des principaux indices de la qualité de l'aide, demeurent faibles dans le cas du Japon par rapport à l'ensemble du CAD, et des progrès sont attendus. La JICA estime que l'amélioration du ratio don/APD du Japon passe avant tout par la croissance des dons bilatéraux, principalement sous forme de coopération technique.

Tableau 1-6 L'APD des pays du CAD en 2006 et 2007

Pays	2007				2006			
	Rang	Total (millions USD)	Ensemble du CAD (%)	Variation 2006/07 (%)	Rang	Total (millions USD)	Ensemble du CAD (%)	Variation 2006/07 (%)
États-Unis	1	21 753	21,0	-7,6	1	23 532	22,5	-15,8
Allemagne	2	12 267	11,8	17,6	5	10 435	10,0	3,5
France	3	9 940	9,6	-6,2	4	10 601	10,2	5,7
Royaume-Uni	4	9 921	9,6	-20,4	2	12 459	11,9	15,7
Japon	5	7 691	7,4	-31,3	3	11 187	10,7	-14,9
Pays-Bas	6	6 215	6,0	14,0	6	5 452	5,2	6,6
Espagne	7	5 744	5,5	50,6	8	3 814	3,7	26,4
Suède	8	4 334	4,2	9,6	7	3 955	3,8	17,6
Italie	9	3 929	3,8	7,9	10	3 641	3,5	-28,5
Canada	10	3 922	3,8	6,5	9	3 684	3,5	-1,9
Norvège	11	3 727	3,6	26,2	11	2 954	2,8	6,0
Danemark	12	2 563	2,5	14,6	12	2 236	2,1	6,0
Australie	13	2 471	2,4	16,4	13	2 123	2,0	26,4
Belgique	14	1 953	1,9	-1,3	14	1 978	1,9	0,7
Autriche	15	1 798	1,7	20,0	16	1 498	1,4	-4,8
Suisse	16	1 680	1,6	2,0	15	1 646	1,6	-7,1
Irlande	17	1 190	1,1	16,5	17	1 022	1,0	42,1
Finlande	18	973	0,9	16,6	18	834	0,8	-7,5
Grèce	19	501	0,5	18,2	19	424	0,4	10,4
Portugal	20	403	0,4	1,7	20	396	0,4	5,1
Luxembourg	21	365	0,4	25,6	21	291	0,3	13,4
Nouvelle-Zélande	22	315	0,3	21,8	22	259	0,2	-5,4
Total		103 655	100,0	-0,7		104 421	100,0	-2,5

Remarques : 1. Les pays sont classés suivant le total des décaissements d'APD.
2. Ce tableau exclut l'aide fournie à l'Europe de l'Est et aux pays émancipés de l'aide.
3. Les valeurs pour les résultats de 2007 sont provisoires.
4. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.

Source : Communiqué de presse du CAD 2008

Projet de renforcement des capacités à mesurer l'écoute de la communauté

Aperçu statistique des activités de la JICA

Résultats de l'APD pour l'exercice 2007

Résultats de l'APD pour l'exercice 2007

Le montant total de l'aide publique au développement (APD) japonaise pour 2007 a été de 13,69173 milliards USD, en comptant les apports à l'Europe de l'Est, aux nations émancipées de l'aide et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Sur ce montant, 2,63516 milliards USD ont été absorbés par la coopération technique, soit 19,2 % de l'APD totale du Japon. Les activités de la JICA ont représenté 1,26851 milliard USD, soit 48,8 % de la coopération technique japonaise. Ces chiffres correspondent à une diminution de 5,9 % par rapport à l'année précédente pour l'ensemble de la coopération technique et à une diminution de 4,8 % pour les activités de la JICA. Le tableau 1-7 indique la ventilation des dépenses de coopération technique.

Le budget initial de la JICA pour l'exercice 2007 a été de 160,9 milliards JPY (baisse de 0,6 % par rapport à 2006), dont 155,6 milliards de dons et 2,9 milliards de fonds en fiducie. La figure 1-8 indique l'évolution du budget de la JICA depuis l'exercice 1975. Les programmes gérés par la JICA ont absorbé 96,4 milliards JPY (59,3 %) du budget de la coopération financière non remboursable alloué au ministère des Affaires étrangères, qui s'est élevé à 162,3 milliards JPY.

Ventilation régionale des activités

Durant l'exercice 2007, les activités de coopération technique de la JICA ont été réparties à hauteur de 43,2 % pour l'Asie ; 11,9 % pour le Moyen-Orient et Maghreb ; 22,0 % pour l'Afrique ; 16,9 % pour l'Amérique du Nord et l'Amérique latine ; 4,0 % pour l'Océanie et 2,0 % pour l'Europe. La figure 1-9 montre la répartition par région pour les exercices 2006 et 2007.

Ventilation sectorielle des activités

Durant l'exercice 2007, la répartition sectorielle des activités de coopération technique de la JICA a été de 12,8 % pour la planification et l'administration ; 14,2 % pour les travaux et les services publics ; 12,7 % pour l'agriculture, la foresterie et la pêche ; 2,4 % pour les mines et l'industrie ; 1,9 % pour l'énergie ; 2,4 % pour le commerce et le tourisme ; 12,7 % pour le développement des ressources humaines ; 9,3 % pour la santé et les soins médicaux ; et de 1,4 % pour la protection sociale.

Les apports de coopération financière non remboursable fournis par la JICA en 2007 ont été ventilés comme suit : 23,0 % pour les

Tableau 1-7 L'APD japonaise et les programmes de la JICA

		(Unité : 1 million USD)	
Type	Année civile	2007	2006
Aide publique au développement		13 691	11 795
Dépenses de coopération technique (APD %)		2 635 (19,2 %)	2 800 (23,7 %)
Part de la JICA (dépenses de coopération technique %)		1 287 (48,8 %)	1 352 (48,3 %)
Ventilation des dépenses de coopération technique de la JICA	Participants à une formation technique	174	202
	Experts	173	248
	Membres de missions d'étude	206	268
	JOCV	133	132
	Fourniture d'équipements	53	51
	Autres volontaires	47	44
	Autres	501	408

Remarques : 1. Europe de l'Est et pays émancipés de l'aide inclus

2. Les valeurs indiquées pour 2007 sont provisoires. Taux de conversion défini par le CAD pour 2007 : 1 USD = 117,8 JPY

conditions de vie et l'environnement ; 27,2 % pour les transports et les communications ; 5,7 % pour la santé et les soins médicaux ; 24,6 % pour l'agriculture, la foresterie et la pêche ; et 14,5 % pour l'éducation et la recherche. La figure 1-10 indique la répartition des dépenses par secteur pour 2006 et 2007.

Évolution des effectifs par type de coopération

Au cours de l'exercice 2007, la JICA a accueilli 21 280 participants à des programmes de formation et envoyé 4 940 experts, 6 104 membres de missions d'étude, 1 482 volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV) et 410 autres volontaires à l'étranger.

La figure 1-11 donne l'évolution des effectifs par type de coopération depuis l'exercice 2000.

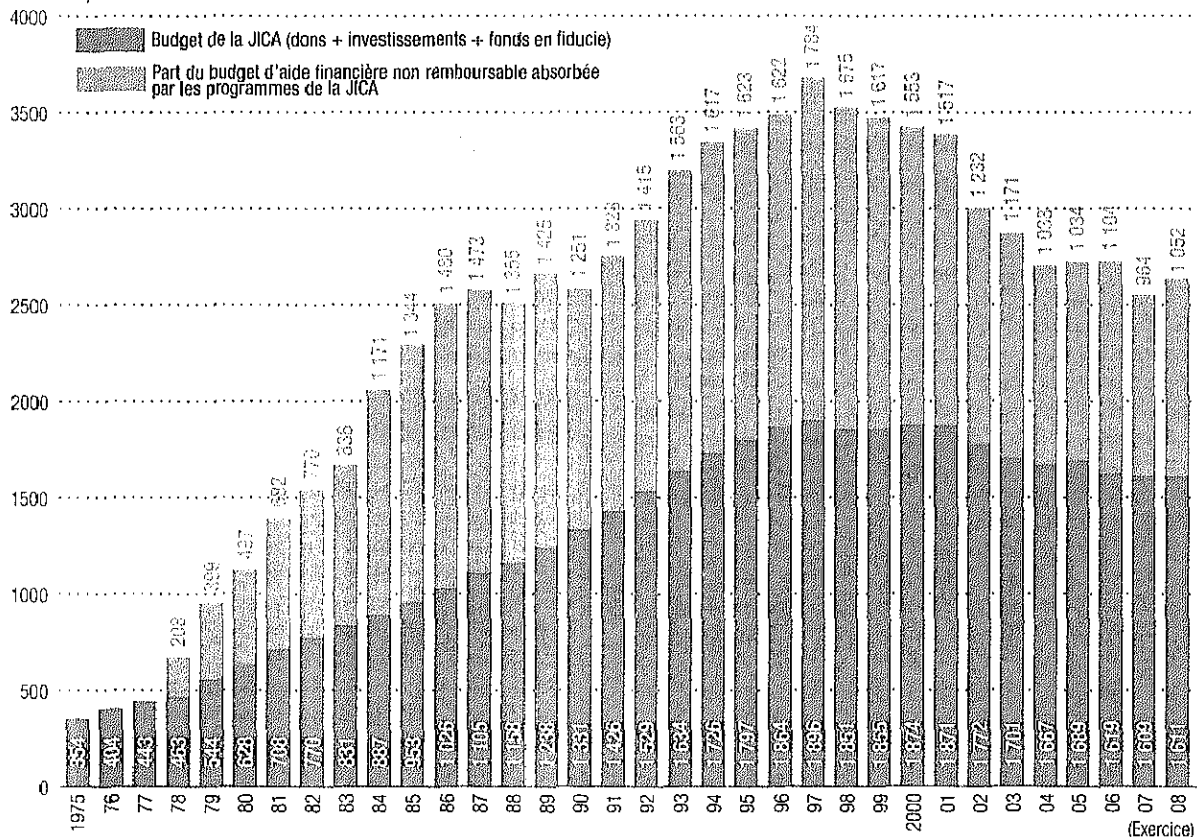
Ventilation des dépenses par programme

Les chiffres pour l'exercice 2007 indiquent que les plus fortes dépenses sont comptabilisées par la coopération technique, avec un montant de 80,7 milliards JPY. Selon ce critère, la participation des citoyens à la coopération internationale arrive en deuxième position, suivie des dépenses d'assistance comptable (voir figure 1-12).

La figure 1-13 montre une répartition des dépenses totalisées par programme pour la période comprise entre les exercices 1954 et 2007.

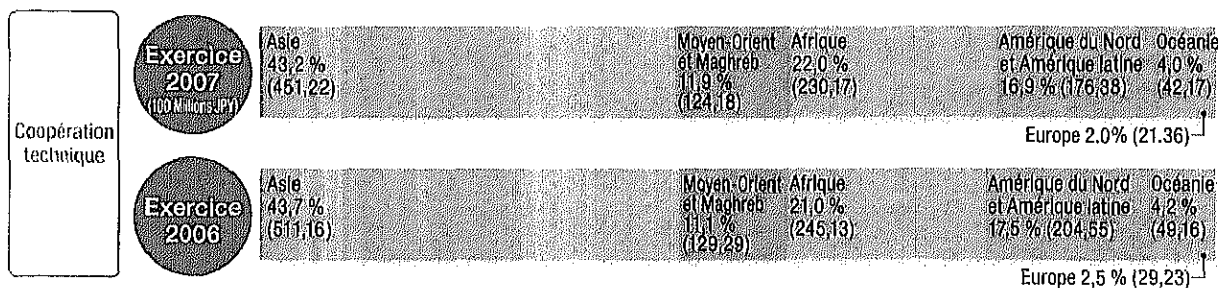
Figure 1-8 Évolution du budget de la JICA

(100 millions JPY)



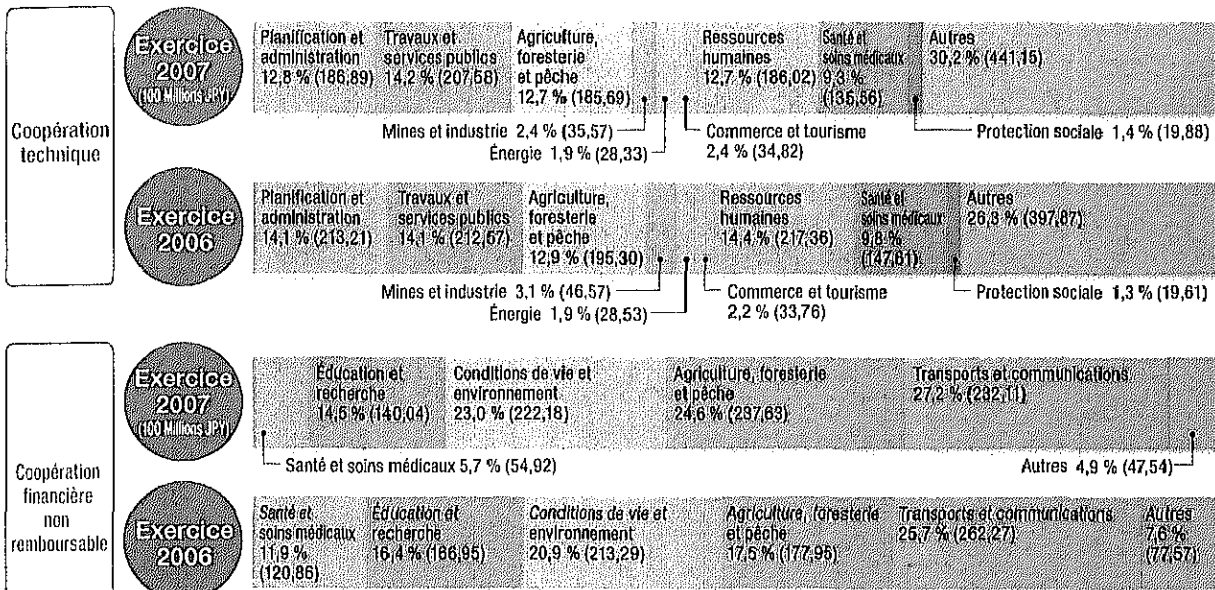
Remarque : Dans le cadre de la reclassification des données budgétaires des exercices 2007 et 2008, les dépenses des antennes de la JICA au Japon et des bureaux à l'étranger autres que les frais de personnel ont été intégrées dans les dépenses administratives.

Figure 1-9 Répartition des dépenses par région



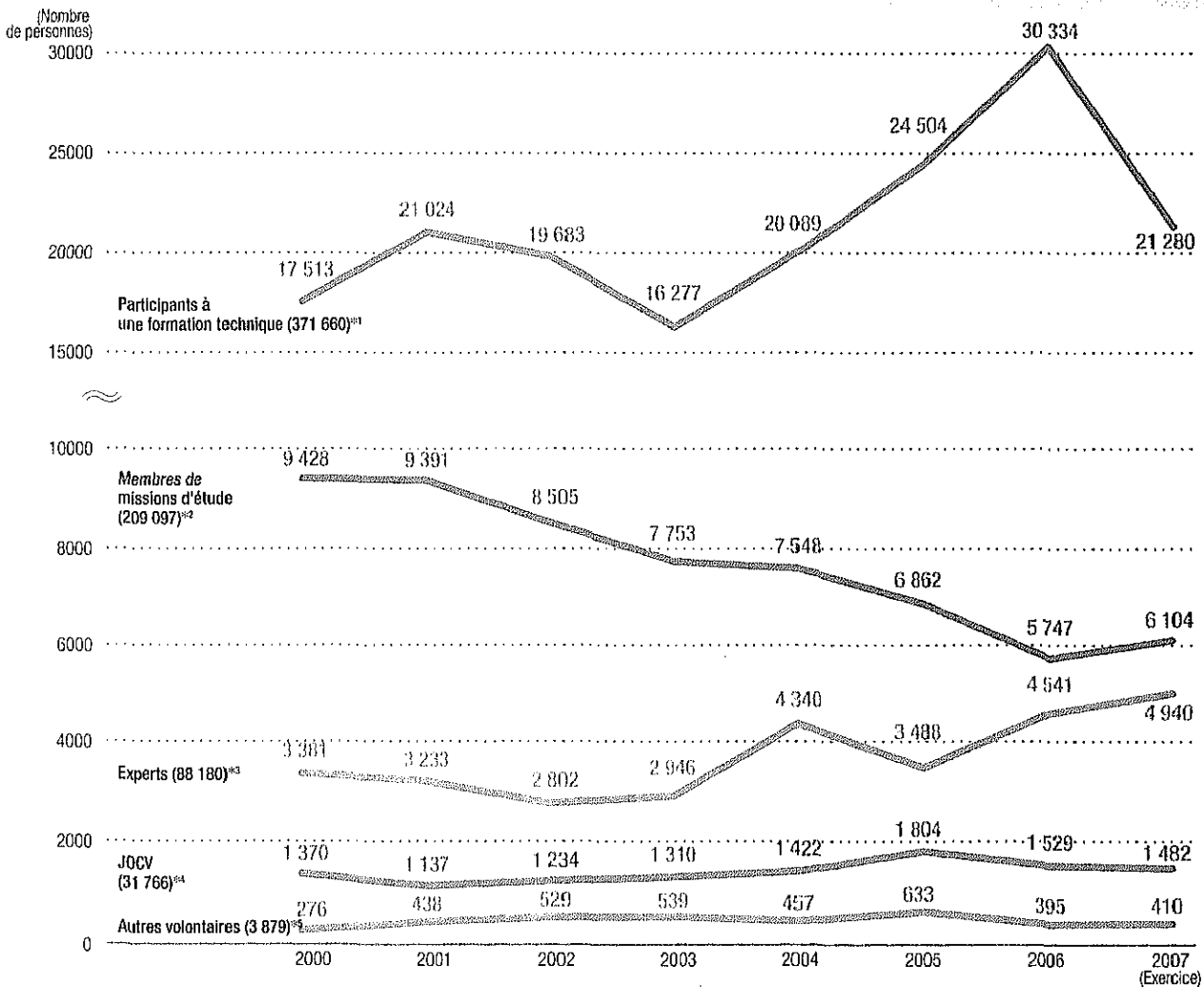
Remarque : Pour calculer les pourcentages, on a considéré, pour les exercices 2006 et 2007, que le total des dépenses par région (après déduction des dépenses pour les catégories « Non classable » et « Organisations internationales ») était égal à 100 %.

Figure 1-10 Répartition des dépenses par secteur



Remarques : 1. Résultats provisoires des fonds affectés à la JICA (aide générale, aide pour la pêche, aide alimentaire et aide pour les agriculteurs défavorisés) pour les exercices 2006 et 2007.
2. Activités de coopération financière non remboursable et études du plan de base réalisées par la JICA.

Figure 1-11 Évolution des effectifs par type de coopération



Remarques : * 1. Total cumulé 1954-2007
* 2. Total cumulé 1957-2007
* 3. Total cumulé 1955-2007
* 4. Total cumulé 1965-2007
* 5. Total cumulé 1952-2007 (comprend les volontaires seniors, les volontaires des Nations unies, les volontaires affectés auprès des communautés japonaises à l'étranger, données qui jusqu'à l'exercice 1998 étaient réparties dans les autres totaux).
• L'envoi d'émigrés a été arrêté au cours de l'exercice 1995. Le total cumulé sur la période 1952-1995 est de 73 437.

Figure 1-12 Ventilation des dépenses par programme (exercice 2007).

Total des dépenses pour l'exercice 2007 (Unité : milliers JPY)

100 % (146 149 822)

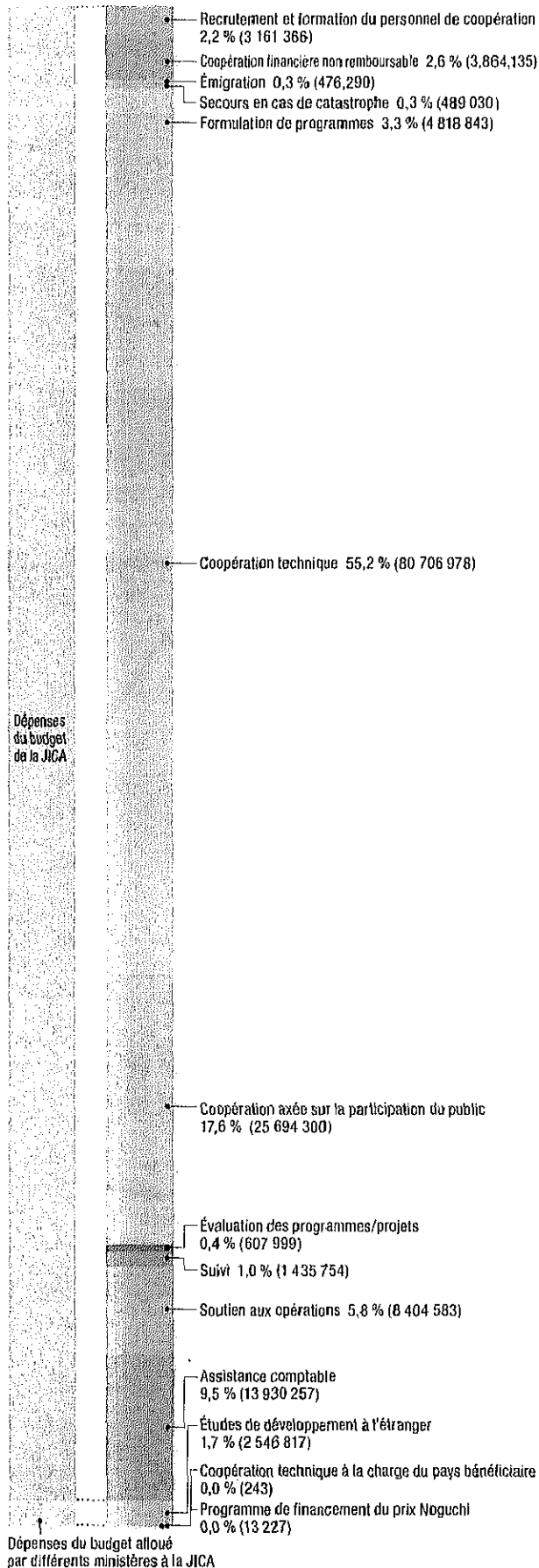
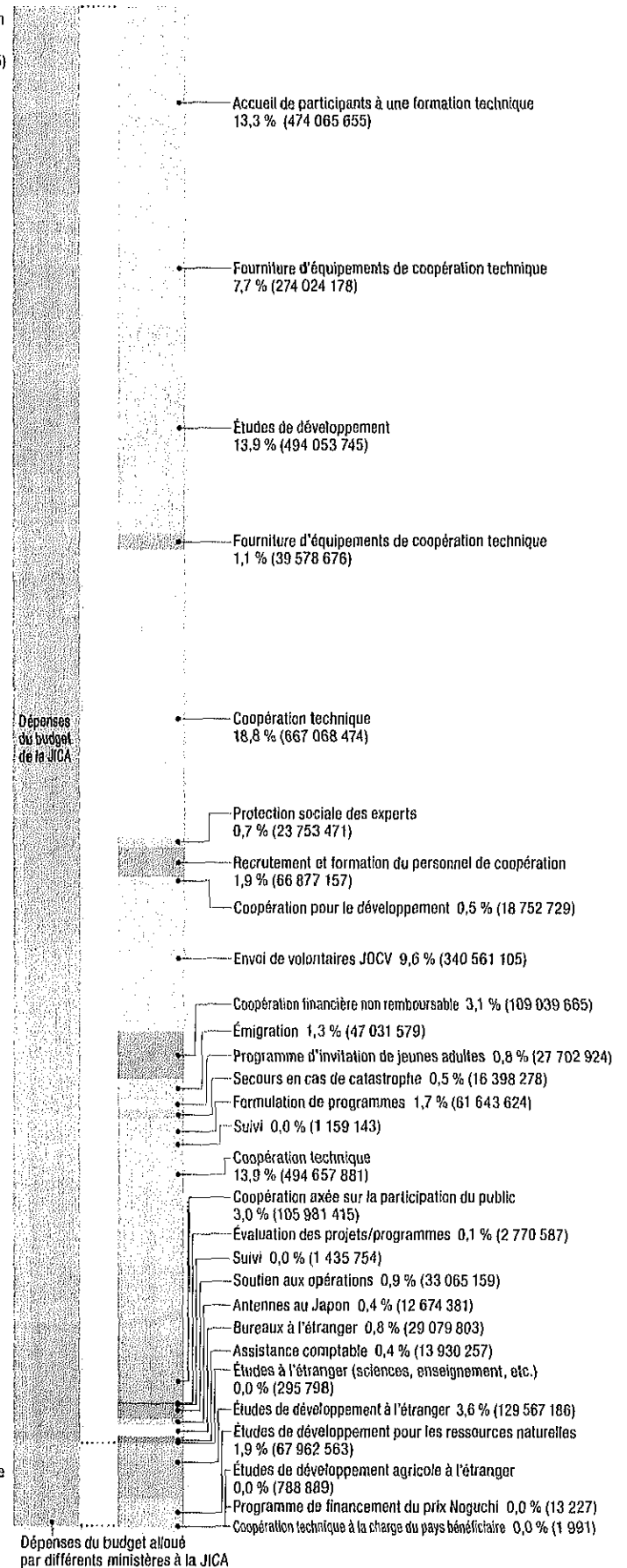


Figure 1-13 Ventilation des dépenses cumulées par programme

Total des dépenses pour les exercices 1954-2007 (Unité : milliers JPY)

100 % (3 553 935 294)



Remarques : 1. Les chiffres indiqués pour l'accueil de participants à une formation technique intègrent les dépenses du programme d'invitation de jeunes adultes.
2. Les dépenses de coopération technique incluent l'envoi d'experts, la fourniture d'équipements, les activités de suivi et (depuis l'exercice 1999) la formation à l'étranger.



Partie II

Perspectives régionales

Chapitre 1 : Asie..... 36

1 Asie du Sud-Est 36

2 Asie de l'Est 40

3 Asie centrale et Transcaucasie 42

4 Asie du Sud-Ouest 45

Chapitre 2 : Moyen-Orient et Maghreb..... 48

Chapitre 3 : Afrique..... 52

Chapitre 4 : Amérique latine..... 57

1 Amérique Centrale et Caraïbes 57

2 Amérique du Sud 60

Chapitre 5 : Océanie..... 63

Chapitre 6 : Europe 66